



N°4

SOMMAIRE

Editorial	page 3
Le budget communal en chiffres	pages 4 à 7
Comptes-rendus des conseils municipaux	pages 8 à 11
Bilans, réalisations	page 12
Vie associative.....	pages 13 et 14
Etat civil et mémoire du passé	page 15
Projet "envie culture et patrimoine"	page 16
Débroussaillage	pages 17 à 19
Informations utiles	page 20



Directeur de publication : M. le Maire SABY Christophe
Tél. : 04.75.65.62.43

Équipe de rédaction : Mairie de Saint Genest Lachamp,
le Village, 07190 St Genest Lachamp

Photos : Bois Sonia,
équipe municipale
CCPCheyland et C. Fougeirol (vues aériennes en couverture)

Maquette : Bois Sonia
Dépôt légal : janvier 2012

IPNS

Ne pas jeter sur la voie publique.

Editorial :

St Genestois, St Genestois,

2012 est bien là, veuillez recevoir avec un peu de retard mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Les tumultes de la vie économique de 2011 peuvent nous mettre le moral en berne cependant, la motivation de notre équipe municipale et les choix faits pour les investissements réalisés (que vous retrouverez à travers ce bulletin) prouvent que nous avons eu raison.

Aujourd'hui, nous pouvons dire que l'ensemble des bâtiments du patrimoine de St Genest Lachamp sont en parfait état et ceci pour 20 ans.

Pour arriver à cela, nous avons réalisé des financements à des taux favorables par rapport à ceux qui nous attendent.

Le recensement de la population est en cours et nous aurons les premiers résultats en fin d'année.

Les efforts fournis permettent l'accueil de nouveaux ménages dans la commune et je tiens à leur présenter tous mes vœux de réussite. Bienvenue dans leur nouveau foyer à Mme Mariaud Stéphanie et sa famille, à M. et Mme Servoz Jean-Jacques, à M. et Mme Auternaud, à Braure Maxime et Lessard Marine, à M. et Mme Digard Béatrice, à M. et Mme Meurisse Jean, à M. et Mme Demangel Jean-Claude, à M. et Mme Chapon Georges, venus s'installer dernièrement à l'année à St Genest.

*Je reste à votre disposition,
votre dévoué,*

SABY Christophe.



2012

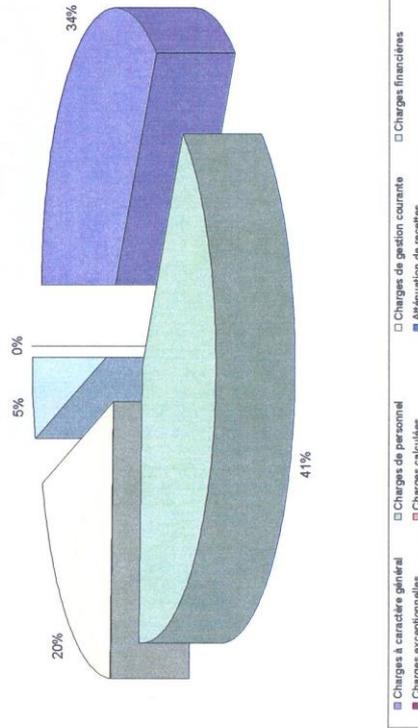
Les conseillers municipaux
ainsi que l'équipe municipale
vous adressent leurs meilleurs vœux !

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont divisées en six catégories :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances...)
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus...)
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation...)
5. Les charges exceptionnelles
6. Les charges calculées (dotations aux amortissements et provisions...)

STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2010

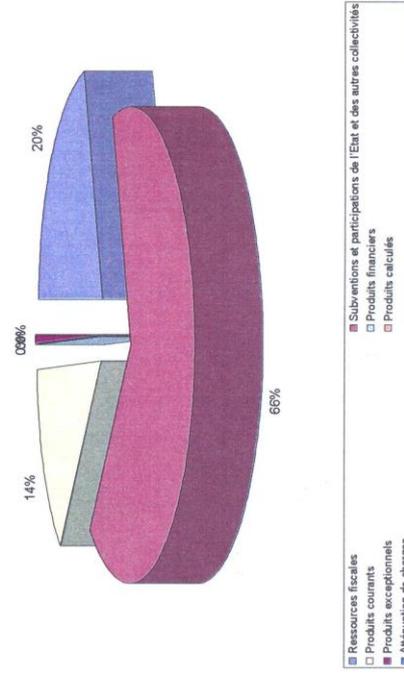


Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se divisent en six catégories :

1. La fiscalité directe locale
2. Les subventions et participations de l'Etat et des autres collectivités (dont les dotations)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics)
4. Les produits financiers
5. Les produits exceptionnels
6. Les produits calculés (reprises sur amortissements et provisions)

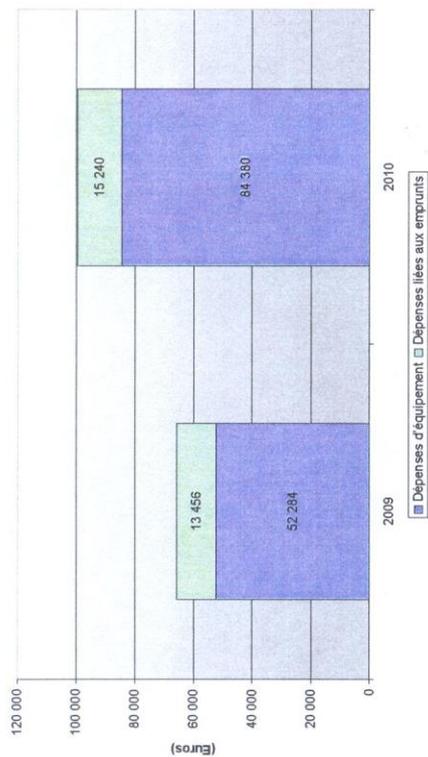
STRUCTURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2010



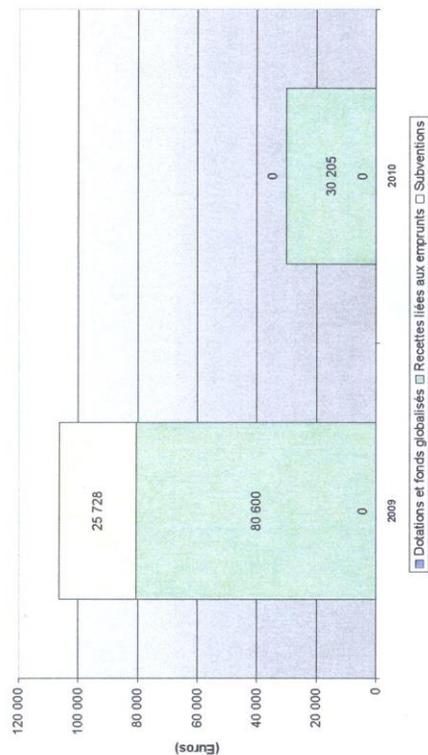
Retour sur 2010

Les opérations d'investissement

EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT



TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2010

Dépenses d'équipement (1) 0,00%
 Dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées (2) 0,00%

(1) y compris les dépenses incluses dans les opérations

(2) ces dépenses correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au débit du compte 16 (sauf 16449 & 166)

TAUX DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2010

Dotations et fonds globalisés 0,00%
 Recettes liées aux emprunts (3) 0,00%
 Subventions 0,00%

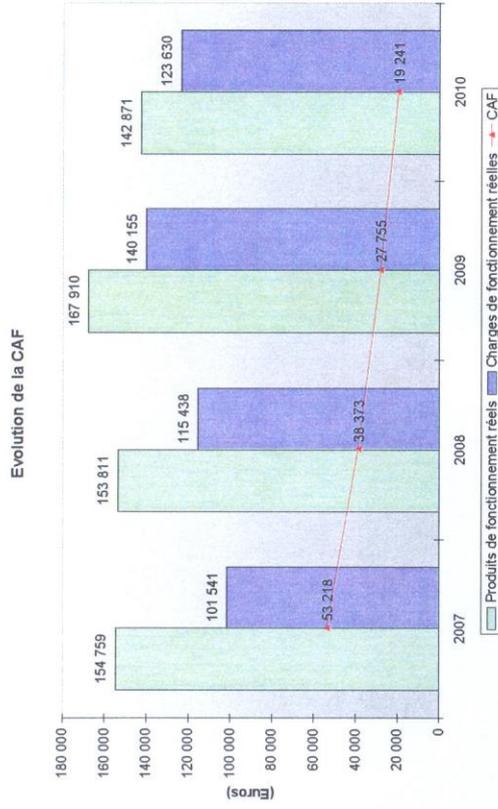
(3) ces recettes correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au crédit du compte 16 (sauf 16449 & 166)

Retour sur 2010

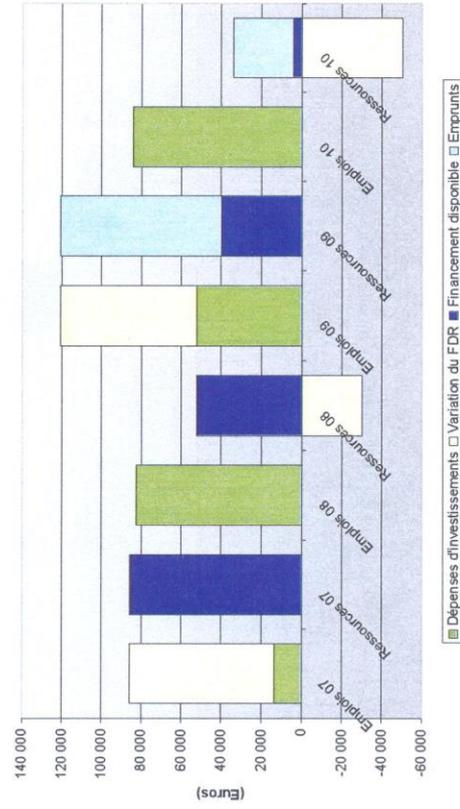
L'autofinancement et le financement des investissements

La Capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles.

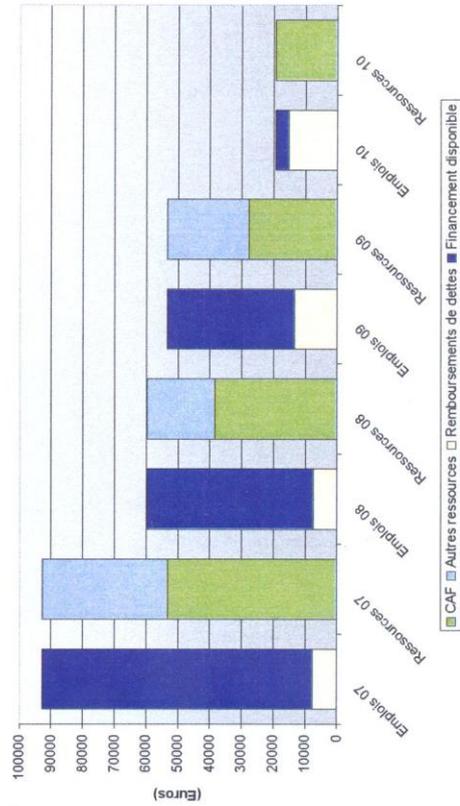
L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la commune constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente la variation du fonds de roulement. Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes.



Financement des investissements

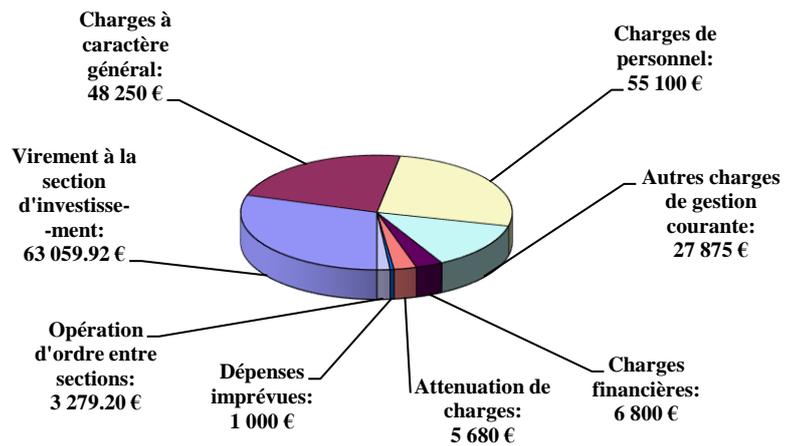


Financement disponible

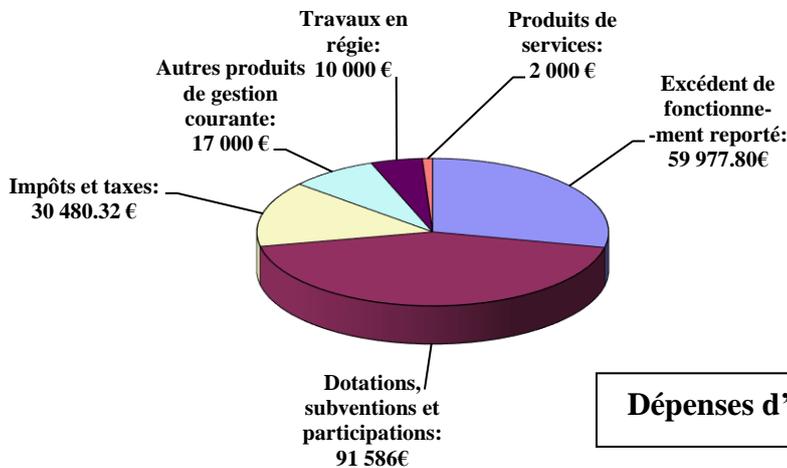


BUDGET PRIMITIF 2011

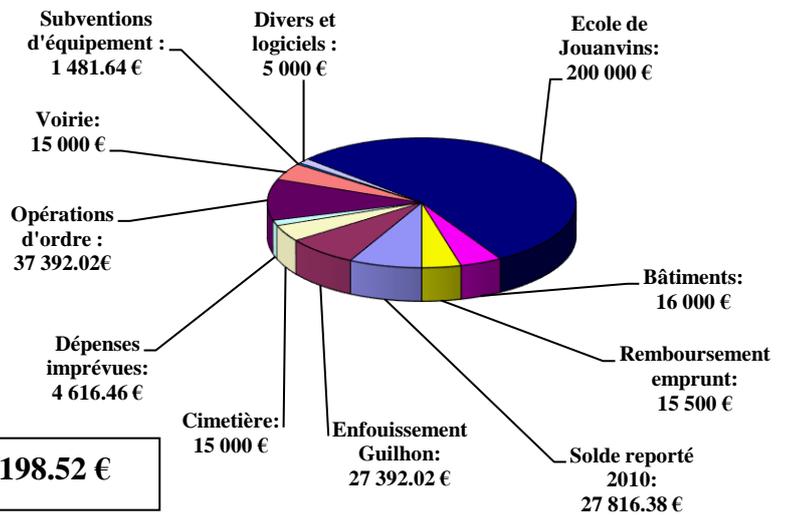
Dépenses de fonctionnement / TOTAL = 211 044.12 €



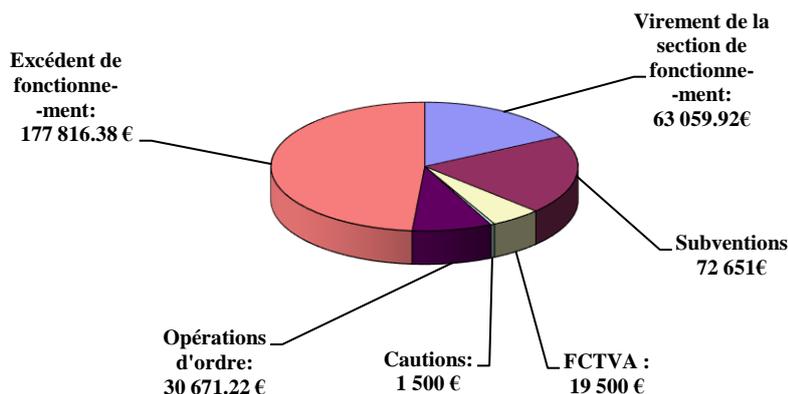
Recettes de fonctionnement / TOTAL = 211 044.12 €



Dépenses d'investissement / TOTAL = 365 198.52 €



Recettes d'investissement / TOTAL = 365 198.52 €



Compte-rendu des conseils municipaux

16 AVRIL 2011 :

En présence de Monsieur BEAL André, trésorier général :

1-Vote du compte administratif 2010 de la commune :

Après présentation, à l'unanimité le Conseil Municipal délibère et approuve le compte administratif 2010 de la commune comme suit :

- Fonctionnement : Dépenses : 123 628.54 €
Recettes : 142 870.97 €
- Investissement : Dépenses : 99 619.34 €
Recettes : 30 205.00 €

2- Vote du compte de gestion 2010 de la commune :

A l'unanimité les membres du conseil délibèrent et approuvent le compte de gestion du receveur 2010 de la commune.

3- Vote du budget 2011 de la commune :

Entendu l'exposé du budget primitif 2011 de la commune, le Conseil délibère et approuve le budget communal comme suit:

- Fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 211 044.12 €
- Investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 365 198.52 €

4- Vote des taux d'imposition 2011:

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité une augmentation de 4% des taux d'imposition de la commune pour l'année 2011.

5- Vote du compte administratif 2010 du CCAS :

Après présentation, à l'unanimité le Conseil Municipal délibère et approuve le compte administratif 2010 du CCAS comme suit :

- Fonctionnement : Dépenses : 1 759.00 €
Recettes : 0.00 €

6- Vote du compte de gestion 2010 du CCAS :

A l'unanimité les membres du conseil délibèrent et approuvent le compte de gestion du receveur 2010 du CCAS.

7- Vote du budget 2011 du CCAS:

Vu l'exposé du budget primitif 2011 de la commune, le Conseil délibère et approuve le budget communal comme suit:

- Fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 1 985.02 €

8- Nouvelle adhésion au syndicat mixte de l'école départementale de musique et de danse de l'Ardèche:

Après avoir porté à la connaissance des conseillers les statuts et décrit le fonctionnement du syndicat, le conseil municipal vote et délibère en faveur de l'adhésion de la commune de Borée au syndicat mixte de l'école départementale de musique et de danse de l'Ardèche.

9- Subvention à l'école de la Glueyre pour la classe découverte :

Le Conseil municipal délibère et approuve la participation à la classe découverte des élèves de la commune des écoles de la Glueyre et autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention.

10- Création d'un ouvrage de DFCI (défense des forêts contre l'incendie) :

Les membres du Conseil Municipal ont l'exposé du projet de création d'un ouvrage de DFCI, après en avoir délibéré, approuve la mise en œuvre des démarches de sécurisation du statut juridique et foncier de l'ouvrage ainsi que le lancement d'une consultation afin de procéder aux études préalables du projet.

29 JUIN 2011 :

1- Projet de schéma départemental de coopération intercommunale:

Monsieur le Maire fait part de la proposition de Monsieur le Préfet de regrouper la Communauté de Communes du Pays du Cheylard avec une partie du canton de St Agrève, St Martin, une partie de la Communauté de Communes d'Eyrieux aux Serres et une partie de la Communauté de Communes des Châtaigniers. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité: DESAPPROUVE la proposition de schéma départemental de coopération intercommunale de Monsieur le Préfet; PROPOSE, dans le cadre des futures intercommunalités, qu'une logique de vallée soit retenue; SE POSITIONNE pour une Communauté d'Agglomération à l'échelle du Centre Ardèche et du SMEOV; CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

2- Tarifs gîtes communaux 2012:

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite aux derniers travaux réalisés dans les gîtes communaux, ils convient de réévaluer les tarifs de location. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : APPROUVE la grille des tarifs comme suit :

Gîtes :	Haute Saison	Moyenne saison et vacances scolaires	Basse saison	Week-end
<i>239002</i>	275 €	190 €	100 €	90 €
<i>239003 et 239006</i>	210 €	130 €	90 €	75 €
<i>239005</i>	345 €	250 €	170 €	150 €

3- Taux taxes directes locales 2011:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et après analyse du Budget Primitif 2011, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de modifier le taux des taxes pour l'année 2011 de 4 %. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux taux d'imposition pour l'année 2011 comme suit :

Taxes	Taux d'imposition 2010	Taux d'imposition 2011
Habitation	8,61	8.95
Foncière (bâti)	18,53	19.27
Foncière (non bâti)	76.80	79.87

30 SEPTEMBRE 2011 :

1 - Point sur les travaux de l'ancienne école de Jouanvins :

Monsieur le Maire informe les conseillers de la réception de la fin des travaux de l'ancienne école. Seuls quelques travaux du menuisier restent à faire ainsi que le raccordement électrique. Il expose ensuite la balance des coûts de l'opération et invite le Conseil à prendre une décision modificative au budget afin de réapprovisionner l'enveloppe "Jouanvins" pour terminer le paiement des entreprises. A l'unanimité le Conseil vote la décision modificative. Monsieur le Maire expose aussi

2 - Subventions aux associations :

Le Conseil Municipal vote les subventions aux associations 2011 comme suit :

- ACCA : 305 €
- Syndicat des exploitants agricoles : 80 €
- Le Four au Bois : 180 € (sur présentation du bilan financier)

3 - Déneigement 2011/2012 :

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'installation de plusieurs nouveaux habitants à l'année sur la commune et donc du fait que certains exercent une activité professionnelle, des besoins en entretien et déneigement des voies communales.

4 – Point sur le travail des employés communaux :

Présentation aux conseillers des registres tenus par les employés communaux sur leurs activités quotidiennes.

5 – Bilan des animations 2011 :

Le premier bilan estimatif des animations 2011 est dressé.

6 – Divers :

- Recensement de la population 2012 :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'aux mois de janvier et février 2012 la commune devra procéder à un nouveau recensement de la population et qu'il convient de recruter une personne en tant que coordonnateur communal pour effectuer le lien avec l'INSEE et en tant qu'agent recenseur pour faire la collecte auprès de la population. Le Maire expose ensuite la candidature de Madame BLACHE Sylvia. Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil approuvent la candidature de Madame BLACHE.

- Révision des listes électorales 2011/2012 :

Le Maire avise les membres du Conseil de la composition de la commission de révision des listes électorales communales dressée par le Préfet et le Président du Tribunal de Grande Instance.

- DP Palix-Cantone:

Lecture faite de la correspondance entre la commune et Mme Palix-Cantone au sujet de la déclaration préalable n° DP00723911B0003.

- Travaux de l'église :

Le Maire informe le Conseil de la fin des travaux du remplacement du chauffage de l'église et l'invite à aller voir le travail effectué.



La mairie vous informe :

Par arrêté préfectoral n° 2012019-0004,
Le Préfet de l'Ardèche ordonne
l'ouverture d'une enquête publique
préalable à l'autorisation de prélèvement et à la déclaration
d'utilité publique relative aux travaux de prélèvement et de
dérivation des eaux et à l'instauration des périmètres de
protection autour du ***captage de "CONCHIER"*** situé sur la
commune de St Genest Lachamp et appartenant à la commune
de St Pierreville.

**Cette enquête aura lieu les mercredi 8 février et 22 février
2012 de 14 à 16h à la mairie de St Genest Lachamp
ou le dossier sera consultable.**

Bilans, réalisations.

- **Ecole de Jouanvins** : les travaux de l'ancienne école sont achevés et le logement va être mis à la location.



- **Mur de soutènement à Jouanvins**: l'employé communal a pu compter sur l'aide active de Marcel NIEL et de Gilbert DESROIS afin de reconstruire le mur de soutènement de plus de 20 mètres de la voie communale à Jouanvins qui menaçait.



- **Chauffage église** : depuis le mois de septembre, l'ancien poêle à mazout de l'église de St Genest Lachamp devenu vétuste et dangereux a laissé place à un tout nouveau moyen de chauffage. L'entreprise TESTUD a installé deux radiateurs à gaz qui permettent à présent de chauffer efficacement et rapidement le volume de l'église. Projet financé par la commune, la paroisse du Sacré Cœur en Val d'Eyrieux et une dotation d'équipement des territoires ruraux.



- Plusieurs murs ont également été refaits aux hameaux de Jouanvins, Crouzes...
- Des travaux de peinture et d'améliorations des logements de la commune ont été réalisés par l'employé communal (Rouveyre, Talaron, gîtes communaux...)

Vie associative



Comité des Fêtes et d'animation de Saint Genest Lachamp

- 30 avril 2011 :

Printemps de la randonnée. 148 adultes et 11 enfants ont participé et effectué l'une des trois boucles proposées. A l'arrivée dégustation de produits locaux (miel, confitures ...)

- 10 juillet 2011 :

Une petite quarantaine de personnes avaient fait le déplacement en ce dimanche 10 juillet pour venir écouter Lucy Dann et son répertoire de chansons françaises, de créations originales aux rythmes jazzy et latino. Un beau moment de partage qui s'est poursuivi devant un apéritif dinatoire.



- 1^{er} août 2011 :

18 H : Cette année encore, le pot d'accueil organisé par l'offi Cheylard a rencontré un vif succès. Les 80 convives ont pu à cette occasion, découvrir en compagnie de Monsieur GIROUX, le fin gras du Mézenc ainsi que les fruits et fleurs d'Ardèche. (Avec son taux de participants, St Genest a été le 2^{ème} pot d'accueil le plus fréquenté derrière celui du Cheylard).

19 H 30 : Ce sont près de 142 repas qui ont été servis par l'équipe du comité des fêtes. Au menu, couscous préparé par Flo', fromage et fruit.

21 H 30 : 80 spectateurs étaient venus assister à la projection du film Harry Potter et les reliques de la mort (2^{ème} partie) sur la place de la mairie. (St Genest, 4^{ème} communes sur les 12 qui accueillait le cinéma en termes de fréquentation).

Repas du CCAS :

C'est sous un soleil radieux que le samedi 20 août 2011, la municipalité et le Centre Communal d'Action Social avaient invité les aînés de la commune pour le traditionnel repas annuel. Ce sont 55 convives qui

Ardéchoise 2011



Encore cette année comme en 2010, l'Ardéchoise a remporté un grand succès avec la participation d'environ 1500 cyclistes.

Malgré un temps ponctué d'averses et d'éclaircies, tous les bénévoles s'étaient donnés rendez vous au col de la Faye.

Joël Crouzet et son équipe dynamique ont assuré la régalaude et le groupe folklorique « La Pradette » avec le duo Ladreyt Family ont animé l'ambiance par leurs chants et leurs danses.



Comme l'année précédente, ils ont obtenu un prix en décrochant la seconde place au classement hors village.

Article par LADREYT Michel



Etat civil

Qu'ils reposent en paix :

BLACHE Gilbert ;
 LEXTRAIT Auguste ;
 CHOLVY Marthe ;

Le temps passe, les souvenirs restent ...

Mémoire du passé

Liste des morts et disparus de la commune de Saint Genest Lachamp en 1914-1918

La présente liste a été établie par croisements entre :

- celles des monuments aux morts de l'église de St Genest Lachamp,
- des temples d'Albon et St Christol
- l'état civil de la mairie
- le site Internet « Mémoire des Hommes ».



Elle n'a pas la prétention d'être exhaustive en raison des mouvements de population (fermiers notamment) qui ont pu intervenir entre la naissance d'une des personnes et son lieu d'habitation au moment de sa mobilisation.

AMBERT Frederic Gustave	CURINIER Firmin	LUQUET Pierre Jean Baptiste
BATAIL Jean Jacques Charles	CURINIER Louis Jacques	MARION Louis Henri
BATAIL Paul Gaston	FRAYSSE Toussaint	MARLIN Henri Louis
BATAIL Philémon Victorin	FREYDIER Louis	MARLIN Marius
BESSION Auguste Victorin	GALOP Marie François	MOUNARD Jules
BESSION Henri Victorin	GIFFON Emile	PERRET Louis
BESSION Louis	LACOUR Auguste Gaston	PETIT Emile
BROLLES Charles Jean Pierre	LACOUR Henri Gaston	SABY Clement
BROLLES Louis Régis	LADREYT Auguste Louis	SABY Louis
BRUNEL Henri Régis	LADREYT Clément Henri	SORDET Louis
CHAMP Jean Pierre	LADREYT Clément Louis	SUREL Gustave
CHAREYRE Clément	LEXTRAIT Auguste Régis	TEYSSIER Emile
CHOLVY Emile Marius	LEXTRAIT Louis Régis	VAL Ernest
CHOLVY Louis Célestin	LEXTRAIT Ruben Pierre	VERROT Louis
COULOMB Théophile		



Article par Jean Claude SABY

Projet « envie culture et patrimoine »

VALLEE DU TALARON

Notre démarche s'inscrit dans l'appel à projet du PNRMA « envie culture et patrimoine »
Notre réponse locale est « valorisation de la vallée du Talaron » projet porté par les 4 communes de la vallée du Talaron : Saint Genest Lachamp; Saint Christol; Saint Barthélémy le Meil; Beauvène et les associations de la vallée : les comités des fêtes de Beauvène, Saint Barthélémy le Meil, Saint Genest Lachamp; les associations d'Aînés Ruraux de Beauvène, Saint Christol; la bibliothèque de Beauvène; les Grémis; les Amis du Chazel; les Amis du Talaron en position de structure porteuse

Les objectifs donnés au montage du projet sont : inventorier pour faire connaître et se réapproprier le patrimoine; rassembler les connaissances dispersées; travailler au plus près possible de la population pour avoir sa participation; faire émerger des actions qui intéressent tout le territoire de la vallée.

Les axes choisis pour s'inscrire dans l'appel à projet « envie culture et patrimoine » du PNR pour valoriser la vallée du Talaron sont : au préalable répertorier les publications existantes; mise en place d'inventaires tels que : espace naturel et géographique; monde agricole d'hier, aujourd'hui et demain (« les Amis du Talaron » mène un travail autour des pratiques du jardinage, le verger vitrine de Saint Christol); patrimoine historique et architectural; actions culturelles; recenser les acteurs économiques locaux et poser une prospective de développement.

Réalisations projetées : inventaires; publications; chemin de la vallée du Pont de Chervil, sur le CFD en aménagement de Dolce Via, à proximité de la confluence avec l'Eyrieux. (Le chemin longera la rivière jusqu'à sa source en reliant les différents chemins de randonnée existants, et présentera le patrimoine); évènementiels et communication pour assurer le lien avec la population.

Travail déjà réalisé : des rencontres avec les élus, les associations, des particuliers; des réunions, des randonnées de repérage de chemin; participation au programme d'accompagnement du PNR; élaboration du projet de mise en place d'un comité de pilotage; recherche de partenaires (Mémoires d'Ardèche et Temps Présents; Syndicat Eyrieux-Clair, ...); participation à la présentation des étudiants de l'Université de Valence et du Lycée Agricole du Pradel en recherche de lieu de stage.

Présentation du projet par Mr Marc CHOUTEAU, Maire de Saint Christol.

***Toutes les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie
ou dans les associations ou au 04 75 29 03 96 ou 04 75 29 99 84***

Débroussaillage

La prévention des incendies. Quelques règles et conseils sur l'emploi du feu et le débroussaillage.

L'EMPLOI DU FEU

L'emploi du feu demande une grande vigilance de la part des utilisateurs.

Malgré les rappels des consignes de prudence, des mises à feu échappent chaque année aux personnes qui les réalisent.

Ces actes d'imprudence peuvent générer d'irréversibles dommages aux personnes, aux biens, aux espaces naturels qui les entourent et engagent la responsabilité de leurs auteurs.

Sur l'ensemble du département ardéchois et compte tenu de l'importance des risques d'incendie, l'usage du feu fait l'objet de dispositions particulières.

L'emploi du feu à l'extérieur des habitations ou bâtiments et la pratique de l'écobuage sont notamment **interdits du 1^{er} juillet au 30 septembre.**

Ils sont **possibles du 1^{er} octobre au 30 juin.** Chaque propriétaire doit cependant effectuer préalablement une **déclaration** en mairie, 2 jours au moins avant le début de l'opération de brûlage.

Le propriétaire doit en outre contacter le matin de la réalisation du brûlage, les services d'incendies et de secours au 04 75 66 36 18 pour les informer de la mise à feu et prendre connaissance le cas échéant de leurs conseils.

Des opérations dites de « brûlages dirigés » peuvent être mises en œuvre avec une assistance du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF). Cette assistance concerne plus particulièrement les opérations à but agricole dans le cadre de projets pastoraux.

Contact : DDAF 04 75 66 70 91 - SDIS 04 75 66 36 32.

LE DEBROUSSAILLEMENT

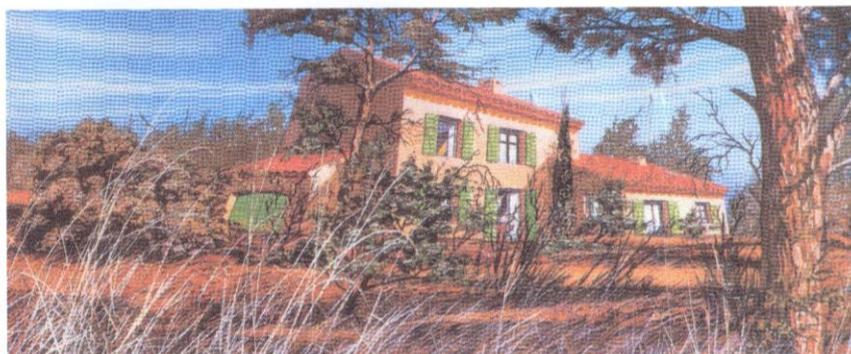
Le débroussaillage autour des habitations est **obligatoire** depuis 1985 (art L.322-3 du code forestier).

« Débroussailler » consiste à **supprimer la végétation basse** (herbacée ou buissonnante) qui se développe sur les terrains incultes et dans les sous bois. Un élagage (suppression des branches basses) des arbres est également à réaliser sur une hauteur de 2 mètres.

Cette action permet avant tout de diminuer la puissance du feu et d'améliorer notablement la protection de vos proches et de vos biens si un incendie de forêt ou de lande vient à menacer votre propriété.

D'autre part, lorsque votre propriété est correctement débroussaillée, les risques de propagation du feu sont limités et l'intervention des services de secours, facilitée.

*Débroussailler
à temps...*





Débroussailliez avant !

Vous devez débroussailler de façon permanente dans un rayon de **50 mètres autour de votre habitation**, y compris au-delà des limites de votre propriété si votre voisin n'est pas soumis à cette obligation réglementaire (notamment s'il ne dispose d'aucune habitation ou installation sur son terrain) ainsi que sur une **largeur de 10 mètres de part et d'autre des chemins privés** la desservant.

Si votre terrain est situé dans une **zone urbaine** (zone U définie dans un POS ou PLU), il vous appartient de débroussailler **la totalité** de celui-ci, même si aucune installation ne s'y trouve.

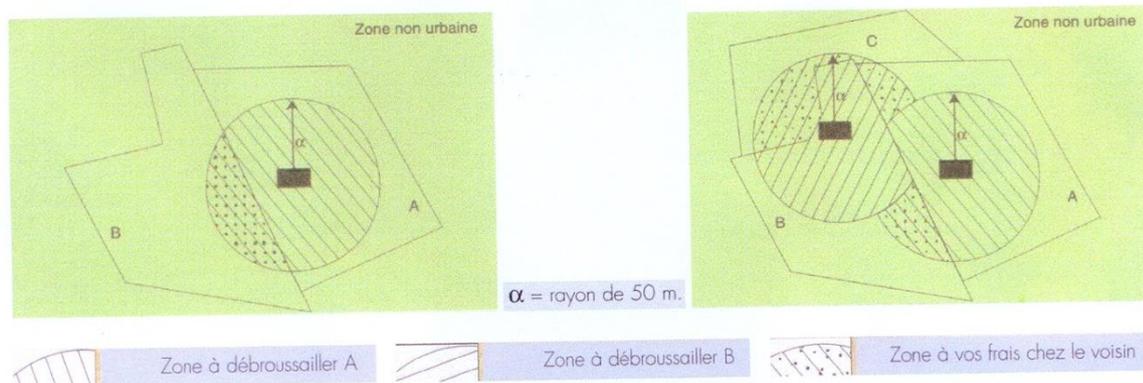
Personne soumise à l'obligation de débroussailler

Le débroussaillage doit être effectué, pour sa propre sécurité, par la personne qui occupe les lieux, qu'il soit propriétaire, locataire ou usufruitier.

Si la zone de débroussaillage vous incombant déborde chez votre voisin, il est nécessaire de lui demander préalablement l'autorisation de débroussailler par lettre recommandée avec accusé de réception ; une information verbale directe est bien sûr conseillée dans le cadre des bonnes relations de voisinage.

Le non respect de l'obligation de débroussaillage peut, sans préjuger des poursuites pénales encourues, engager votre responsabilité en matière de réparation des dommages.

Pour vous guider, quelques schémas



Contact : DDAF 04 75 66 70 66

LA DOCUMENTATION

Pour plus de renseignements, un guide « Emploi du feu et débroussaillage » est disponible en Mairie. Des informations complémentaires sont également disponibles sur le site internet de la préfecture de l'Ardèche <http://www.ardèche.pref.gouv.fr/>

DECLARATION

à l'emploi du feu dans la zone des 200 mètres des bois, forêts, plantations,
reboisement, landes, garrigues et maquis
durant la période du 1^{er} octobre au 30 juin.

(à faire enregistrer dans la mairie concernée au moins deux jours francs avant la date prévue de l'opération)

N.B. : L'emploi du feu est interdit du 1^{er} juillet au 30 septembre.

Je soussigné (e) ,

NOM _____ PRENOM _____

ADRESSE _____

QUALITE : PROPRIETAIRE - AYANT DROIT (rayer la mention inutile)

Déclare avoir l'intention de procéder à :

L'incinération de végétaux (* coupés - sur pieds) * rayer la mention inutile
Valable 2 mois maximum à compter du :

L'organisation de feux festifs (feux d'artifice K3 et de moins de 35 kg de matière active,
feu de la ST JEAN, fougo...) : Préciser la nature de l'opération :
Date et lieu de l'opération :

COMMUNE : ST GENEST LACHAMP LIEU-DIT : _____

PARCELLES : _____

N° d'enregistrement au
registre des déclarations en
mairie :

**TELEPHONEZ AU 04.75.66.36.18
AVANT LA MISE A FEU**

Je m'engage à :

- **informer les pompiers par téléphone avant le début de l'opération au 04.75.66.36.18 ;**
- **être présent sur les lieux pendant toute la durée du feu, muni de la présente déclaration et de moyens d'alerte et d'extinctions des feux ;**
- **éteindre complètement le feu, 1 heure avant l'heure légale du coucher de soleil (pour les feux festifs, éteindre le feu à la fin de la manifestation) ;**

Le non-respect des dispositions de l'arrêté préfectoral « emploi du feu » fait encourir une amende aux auteurs de brûlage.

Dans le cas d'un feu échappant à la surveillance, si les biens sinistrés appartiennent à autrui, les auteurs du brûlage sont passibles d'emprisonnement et/ou d'une amende après jugement rendu par le tribunal correctionnel.

Fait à

le

.Signature du maire et cachet

Fait à

le

Signature de l'intéressé

1exemplaire à conserver par le déclarant.

Informations utiles

Horaires d'ouverture déchetterie Le Cheylard

Horaires	Matin	Après-midi
Lundi	FERMÉ	15 h - 18 h 30
Mardi	9 h 30 - 11 h 50	14 h - 18 h 30
Mercredi	9 h 30 - 11 h 50	14 h - 18 h 30
Jeudi	FERMÉ	
Vendredi	9 h 30 - 11 h 50	14 h - 18 h 30
Samedi	10 h 30 - 17 h	



Mairie de St Genest Lachamp
Le Village 07190

tel : 04 75 65 62 43
fax : 04 75 65 26 43
e-mail : commune-st-genest-lachamp@wanadoo.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT :

Mardi de 10 h à 12 h
Mercredi de 14 h à 16 h

*Entretien avec Monsieur le Maire
sur rendez-vous.*